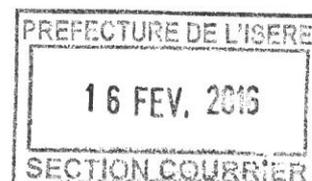


**COMITE SYNDICAL**

**DU 11 FEVRIER 2016**



Le 11 février 2016 à 17 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 2 février 2016 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département de l'Isère.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	25
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	16
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	5
6667 voix présents ou représentés :	6 717,20 voix

**PRESENTS**

**Titulaires**

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Jérôme DUTRONCY, Laurent THOVISTE, Nicole BOULEBSOL, Michelle VEYRET, Catherine KAMOWSKI, Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIE, (Communauté de Communes de la Bourné à l'Isère).

**Suppléants :**

M. Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR**

Christophe FERRARI (Grenoble-Alpes Métropole),  
Christine GARNIER (Grenoble-Alpes Métropole),  
Robert PINET (Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin),  
Luc REMOND (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),  
Jérôme BARBIERI (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),  
Henri GERBE (Bièvre Isère Communauté),

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES**

Mmes et MM. Murielle PEZET-KUHN, Constant BERROU, (AURG), Philippe AUGER, Olivier ALEXANDRE, Stéphanie MACHENAUD, Karine PONCET-MOISE, Mara CALABRO, Amandine DECERIER, (Etablissement Public du SCoT), Cécile BENECH, (SCoT-C.EAU).

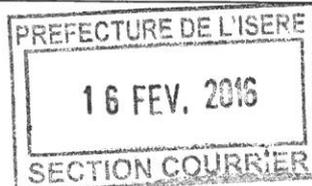
**PERSONNES EXCUSÉES**

Mme et MM. Christophe FERRARI, Christine GARNIER, Renzo SULLI, Fabrice HUGELE, Michel GAUTHIER (Grenoble-Alpes Métropole), Robert PINET (Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin), Luc REMOND, Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Henri GERBE (Bièvre Isère Communauté), Francis GIMBERT, Laurence THERY, (Communauté de Communes du Grésivaudan).

**Objet : Approbation du Budget Primitif 2016 de l'Etablissement public du SCoT de la Région Urbaine de Grenoble**

**COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2016**

**DELIBERATION N° 16-II-I**



**Objet : Approbation du Budget Primitif 2016 de l'Etablissement public du SCoT de la Région Urbaine de Grenoble**

Le budget primitif de l'EP-SCoT de la région Urbaine de Grenoble pour l'exercice 2016 s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires dont le comité syndical a débattu le 15 décembre 2015.

Le Président expose :

Il est proposé :

- d'adopter le budget primitif du budget de l'EP-SCoT pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes selon les montants suivants :
  - Investissement : 107 585,18 €
  - Fonctionnement : 833 826,18 €
- d'adopter le budget primitif de la Communauté de l'Eau pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes selon les montants suivants :
  - Investissement : 1 500,00 €
  - Fonctionnement : 138 307,00 €

Il est précisé que, conformément à la volonté des élus, la Communauté de l'Eau reste hébergée au sein du budget de l'EP-SCoT sans budget annexe mais avec une comptabilité distincte.

Le budget consolidé 2016 s'établit à :

- Investissement : 109 085,18 €
- Fonctionnement : 972 133,18 €

Une synthèse du Budget primitif 2016 est présentée en annexe 1 de la présente délibération ;

- d'approuver les contributions statutaires des collectivités membres du syndicat intercommunal du SCoT à hauteur de 728 240,56 €.

Un état par collectivité récapitule en annexe 2 la contribution statutaire de chaque collectivité.

- d'autoriser le président de l'EP-SCoT à appeler les participations des adhérents de la Communauté de l'Eau au vu de la convention cadre et selon les modalités de financement prévues à l'article 7.2.1.
- d'autoriser le président de l'EP-SCoT à appeler les participations des adhérents à la convention socle portant sur la gestion globale de la ressource en eau et sécurisation de la Communauté de l'Eau au vu de la convention cadre 2015-2017 selon le principe de financement de base de 3 centimes par habitant.

- d'approuver le remboursement des frais de gestion à Grenoble Alpes Métropole au vu d'un état récapitulatif des dépenses.
- d'approuver le versement d'une subvention à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise de 190 000 € et de signer la convention de partenariat.

Le comité syndical :

- Autorise le Président à mettre en œuvre par conventions ou marchés les actions inscrites au budget,
- Autorise le Président à signer les demandes de financement sollicitées par l'EP-SCoT et la Communauté de l'Eau.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical adoptent le budget primitif 2016 et les dispositions s'y référant.

Vote :

Voix pour : 6 717,20

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 11 février 2016

Pour extrait conforme,

Le Président,

Yannik OLLIVIER



Voir annexe 1

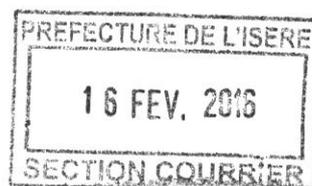
## Annexe 1

### Détail des participations des collectivités adhérentes à l'EP-SCoT

COLLECTIVITES ADHERENTES au 1er janvier 2016	RAPPEL PARTICIPATION VOTEE EN 2014	POPULATION INSEE au 1er janvier 2014	PARTICIPATION PROPOSEE AU BP 2015 base 0,94€ par habitant	POPULATION DGF INSEE au 1er janvier 2015	POPULATION DGF INSEE au 1er janvier 2016	PARTICIPATION PROPOSEE AU BP 2016 base 0,94€ par habitant	variation participation 2015/2016	variation participation 2015/2016 en %
GRENOLE ALPES METROPOLE	361903	444 810	418 121,40	444 810	447 692	420 830,48	2 709,08	0,65%
C.A. DU PAYS VOIRONNAIS	84212	93 715	88 150,38	93 777	94 694	89 012,36	861,98	0,98%
C.C. LE GRESIVAUDAN	90571	100 792	95 353,60	101 440	102 236	96 101,84	748,24	0,78%
C.C. BIEVRE EST	19297	21 475	20 331,26	21 629	21 855	20 543,70	212,44	1,04%
C.C. BIEVRE ISERE	33165	36 907	35 238,72	37 488	37 798	35 530,12	291,40	0,83%
C.C. DU TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE	13212	14 703	14 389,52	15 308	15 418	14 492,92	103,40	0,72%
CC. CHAMBARAN VINAY VERCORS	13671	15 214	14 381,06	15 299	15 296	14 378,24	-2,82	-0,02%
CC PAYS DE SAINT MARCELLIN	20667	22 999	21 742,20	23 130	23 167	21 776,98	34,78	0,16%
CC BOURNE À L'ISERE	5910	6 577	6 175,80	6 570	6 559	6 165,46	-10,34	-0,17%
CC LE TRIEVES	8813	9 807	9 300,36	9 894	10 009	9 408,46	108,10	1,16%
<b>TOTAL</b>	<b>651420</b>	<b>766 999</b>	<b>723 184,30</b>	<b>769 345</b>	<b>774 724</b>	<b>728 240,56</b>	<b>5 056</b>	<b>0,70%</b>

Détail des adhésions à la Communauté de l'Eau :

Collectivités adhérentes	Montant de la participation 2016
Grenoble-Alpes Métropole	80 000 €
Communauté de communes du Triève	1 300 €
Syndicat intercommunal des Eaux de la Dhuy	3 000 €
SI La Terrasse de Lumbin	1 500 €
Communauté de communes 3C2V	3 000 €
Commune de Saint Marcellin	1 500 €
SAGE Drac Romanche	2 000 €
SIERG	6 500 €
Commune de Saint Martin d'Uriage	1 500 €
EP SCoT	7 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>107 800 €</b>



Comité syndical du 11 février 2016

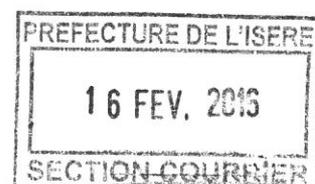
### Document de présentation du Budget primitif 2016

Le budget primitif 2016 présenté dans ce document reprend les chiffres du Débat d'Orientation Budgétaire présenté en Comité du 16 décembre 2015.

Une distinction entre la gestion du budget de l'EP-SCoT et celle de la Communauté de l'Eau est faite en raison de sources de financement différentes de celle du budget du SCoT.

#### BUDGET PRIMITIF 2016 DE L'EP-SCoT

- **Le fonctionnement :**



#### La balance de la section de fonctionnement (opérations réelles)

DEPENSES	Rappel du BP 2015	Proposition de BP 2016	RECETTES	Rappel du BP 2015	Proposition de BP 2016
Masse salariale	360 000€	375 000€	Contribution Métro	418 121€	420 830€
Charges de gestion courante	100 000€	105 000€	Contribution autres collectivités	305 063€	307 410€
Etude AURG	180 000€	190 000€			
Communication	40 000€	53 241€	Recettes diverses		10 000€
Provision pour contentieux	€	10 000€			
Total dépenses réelles	680 000€	733 241€	Total recettes réelles	723 184€	738 241€
Autofinancement	43 184€	5 000€			

#### ❖ **Les recettes de fonctionnement :**

##### ➤ **Les participations des EPCI.**

Le budget de l'EP-SCoT est financé pour l'essentiel par les contributions statutaires des EPCI qui s'élèvent à 728 240,56€ pour 2016 soit une progression de 0,70% par rapport à 2015. Il est précisé que le montant de la contribution appelé est adossé au nombre d'habitants de chaque collectivité ramené à un prix par habitant de 0,94€.

La population totale des EPCI membres du SCoT, passe de 769 345 hab à 774 724 hab (source INSEE FICHE DGF 2015).

Le tableau des participations 2016 issu de ce calcul est le suivant :

COLLECTIVITES ADHERENTES au 1er janvier 2016	RAPPEL PARTICIPATION VOTE EN 2014	POPULATION INSEE au 1er janvier 2014	PARTICIPATION PROPOSEE AU BP 2015 base 0,94€ par habitant	POPULATION INSEE au 1er janvier 2015	POPULATION INSEE au 1er janvier 2016	PARTICIPATION PROPOSEE AU BP 2016 base 0,94€ par habitant	variation participation 2015/2016	variation participation 2015/2016 en %
GRENOLE ALPES METROPOLE	361903	444 810	418 121,40	444 810	447 692	420 830,48	2 709,08	0,65%
C.A. DU PAYS VOIRONNAIS	84212	93 715	88 150,38	93 777	94 694	89 012,36	861,98	0,98%
C.C. LE GRESIVAUDAN	90571	100 792	95 353,60	101 440	102 236	96 101,84	748,24	0,78%
C.C. BIEVRE EST	19297	21 475	20 331,26	21 629	21 855	20 543,70	212,44	1,04%
C.C. BIEVRE ISERE	33165	36 907	35 238,72	37 488	37 798	35 530,12	291,40	0,83%
C.C. DU TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE	13212	14 703	14 389,52	15 308	15 418	14 492,92	103,40	0,72%
CC. CHAMBARAN VINAY VERCORS	13671	15 214	14 381,06	15 299	15 296	14 378,24	-2,82	-0,02%
CC PAYS DE SAINT MARCELLIN	20667	22 999	21 742,20	23 130	23 167	21 776,98	34,78	0,16%
CC BOURNE À L'ISERE	5910	6 577	6 175,80	6 570	6 559	6 165,46	-10,34	-0,17%
CC LE TRIEVES	8813	9 807	9 300,36	9 894	10 009	9 408,46	108,10	1,16%
TOTAL	651420	766 999	723 184,30	769 345	774 724	728 240,56	5 056	0,70%

### ➤ Les recettes diverses :

Il s'agit de diverses recettes liées aux charges CNRACL de Cyril Lousteau, en détachement, que le SCoT refacture à l'établissement d'accueil ainsi que des recettes liées aux déplacements et interventions des agents du SCoT dans différentes instances.

### ❖ Les dépenses de fonctionnement :

Les principaux postes de dépenses sont :

#### ❖ Les Charges de personnel **375 000€** :

- Pour 2016, les dépenses inscrites au budget primitif tiennent compte des évolutions de carrières constatées au cours de l'année 2015 (changements d'échelon) qui impactent la masse salariale de 2016 et des augmentations de taux de cotisations patronales et salariales ainsi qu'au nouveau contrat d'assurance statutaire négocié par le CDG38. L'équipe du SCoT pour 2016 est composée d'un directeur, de 3 ingénieurs, d'un renfort sous contrat d'un an et d'une assistante mutualisée avec la CEP. Une personne, au grade d'attaché territorial est également mise à disposition par la Métro auprès du SCoT pour assurer à temps partiel les missions de suivi financier et de gestion administrative. Sont comprises également les indemnités d'élus et du trésorier.

- La convention avec l'AURG : **190 000€**

L'AURG assure pour le compte du SCoT des missions d'expertises qui sont estimées à environ à 200 jours. La fiche projet 2016 présente les éléments de ces travaux.

- Communication : **53 241€**

L'objectif pour 2016 est de maintenir un effort soutenu au niveau de la l'animation territoriale et des différents supports nécessaires avec une priorité donnée au site web (newsletter).

- Les charges de gestion courantes : **105 000€**

Les charges de gestion courantes restent stables. Ces charges sont complétées d'une provision pour contentieux. Au titre du contentieux CCBI, le montant atteint par les honoraires d'avocat est de 47 222,46€ pour mémoire la cotisation prévue en 2015 était de 35 239€.

La balance de fonctionnement est complétée par les dotations aux amortissements inscrites en dépenses de fonctionnement celles-ci sont de 95 585,18€ €. Cette dotation inscrite à l'article 6811 chapitre 042 fait l'objet d'une écriture d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. L'équilibre globale du budget tient compte de ces écritures et permet de limiter l'impact de cette charge de fonctionnement par un reversement de la section d'investissement excédentaire. Un virement de 5 000€ permet d'autofinancer des dépenses d'équipement en investissement.

➤ **L'investissement :**

Les recettes d'investissement sont composées du FCTVA, l'estimation, sous réserve de l'éligibilité des dépenses réalisées en 2013, est de 12 000€.

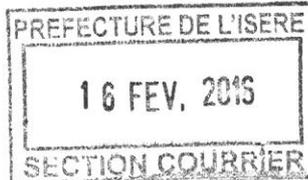
Il est proposé d'inscrire en dépenses d'investissement une enveloppe de 12 000€ destinée au renouvellement du matériel informatique ainsi qu'une enveloppe en frais d'étude pour d'éventuelles modifications du SCoT.

DEPENSES	Propositions de BP 2016	RECETTES	Propositions de BP 2016
Frais d'étude et d'élaboration des documents d'urbanisme	7 000€	FCTVA	7 000€
Mobilier et petit équipement	5 000€	Autofinancement	5 000€
Total dépenses réelles	12 000€	Total recettes réelles	12 000€

La balance d'investissement est complétée par l'inscription des recettes d'ordre liées aux amortissements. Celles ci sont estimées à 95 585,18€.

**COMMUNAUTÉ DE L'EAU**

Région Urbaine de Grenoble



## Présentation du BP 2016 de la Communauté de l'eau

## 1 - Tableau synthétique FONCTIONNEMENT

RECETTES	DEPENSES
<b>Participation adhérents Communauté de l'eau</b> (Métropole, SIED, SI La Terrasse Lumbin , CLE Drac Romanche, 3C2V, St Marcellin, SIERG, St Martin d'Uriage, EPSCOT) : <p style="text-align: right;"><b>107 800 € (soit 77,94%)</b></p> <b>Subventions 2015/16</b> (instruction <u>en cours</u> ) <b>ONEMA</b> : 5 250 € sur 2 ans + slide 2015 <b>soit en 2016</b> <b>6 650 €</b> <b>Agence de l'eau</b> : solde de la sub 2015 <b>soit 23 857 €</b> <b>Les subventions représentent : 22,06%</b>	<b>Rémunération personnel</b> - chapitre 12 : <p style="text-align: right;"><b>105 000 € (78,5 %)</b></p> <b>Frais de fonctionnement</b> : chapitre 11 (missions - carburant - déplacement - téléphonie - assurances - location immobilière - charges locatives - formation - communication - petits équipements - affranchissements - reprographie...) : <p style="text-align: right;"><b>23 307 € (soit 12%)</b></p> <b>Communication</b> : (organisation de temps d'information, publication de notes de synthèse,...) : <p style="text-align: right;"><b>8 500 € (soit 9,5%)</b></p> <b>Autofinancement d'investissement ...</b> <b>1 500 €</b>
<b>Régularisations en DM :</b>  <b>Subvention 2016 de l'Agence de l'Eau accord de</b> <b>principe montant à définir</b>  <b>Adhésion socle sur le chantier sécurisation</b>  <b>Reprise du résultat 2015 estimé à 26 000€</b>	
<b>TOTAL RECETTES : 138 307 € TTC</b>	<b>TOTAL DEPENSES : 138 307 € TTC</b>

## 2 - Tableau synthétique INVESTISSEMENT

RECETTES	DEPENSES
<b>Autofinancement :</b> <b>1 500 €</b>	<b>Matériel informatique :</b> <b>1 500 €</b>

**Détail des participations reçues au titre de la Communauté de l'Eau :**

<b>Collectivités adhérentes</b>	<b>Montant de la participation 2016</b>
Grenoble-Alpes Métropole	80 000 €
Communauté de communes du Trièze	1 300 €
Syndicat intercommunal des Eaux de la Dhuy	3 000 €
SI La Terrasse de Lumbin	1 500 €
Communauté de communes 3C2V	3 000 €
Commune de Saint Marcellin	1 500 €
SAGE Drac Romanche	2 000 €
SIERG	6 500 €
Commune de Saint Martin d'Uriage	1 500 €
EP SCoT	7 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>107 800 €</b>

**Détail du Budget primitif 2016 par imputation budgétaire et balance générale du budget 2016**